

QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020 5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020 30 DI GHJUGNU DI U 2020 30 JUIN 2020

2020/E5/026

REPONSE DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME PASCALE SIMONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET: Bornes de recharge pour véhicules électriques

Merci Monsieur le Président,

Cette question a été évoquée, déjà, devant cette Assemblée et c'est une question, bien entendu, très importante pour ce qui concerne l'énergie.

On sait très bien que les objectifs ont été fixés dans un cadre qui est celui de la PPE. Vous en avez parlé dans la dernière partie de votre intervention et vous savez aussi que la PPE est actuellement en révision. Donc, nous aurons l'occasion, ici dans cette salle, de parler du détail de la PPE, des objectifs et des moyens.

Donc, c'est vrai qu'actuellement c'est un enjeu phare. C'est un enjeu phare dans la mesure où si l'on veut atteindre les objectifs de la transition énergétique, il est bien entendu que l'on intervienne de manière très efficace sur les émissions de gaz à effet de serre et donc, par voie de conséquence, que l'on développe les véhicules électriques, et vous le savez, ils sont particulièrement adaptés à notre territoire.

Néanmoins, je vais vous donner un certain nombre d'éléments qui conforment l'importance de votre question orale et la complètent.

Tout d'abord, comme vous le savez, la PPE prévoyait d'étudier la faisabilité technico-économique d'un déploiement de bornes de recharges dans le contexte spécifique de la Zone Non Interconnectée (ZNI), parce que ce sont des éléments bien sûr qui pèsent lourdement.

Nous avons engagé avec l'Agence de l'Urbanisme et l'ADEME, une étude prospective sur la mobilité électrique afin de définir un schéma complet et adapté à notre territoire qui est spécifique aussi, on le sait et je ne m'y attarde pas.

Donc, il s'agit à la fois de développement durable, mais il s'agit aussi d'être en conformité avec les injonctions européennes en matière de carbone et bien entendu nous nous y tiendrons, sachant par ailleurs que cet objectif a été cadré par le Schéma Régional Air et Energie qui a été évoqué fin 2013.

Le besoin en infrastructures, correspondant à un parc de véhicules qui est de l'ordre, je vous donne un chiffre mais ne le prenez pas au pied de la lettre, puisque c'est une prévision, à près de 49 000 points de recharge privés et accessibles au public. Donc c'est énorme, avec 50%, d'entre eux installés au domicile en logements individuels ou collectifs. Pour répondre complètement aux besoins des utilisateurs quelle que soit la saison, parce que vous savez que l'on est marqué par la saisonnalité, environ 7 900 points de recharge accessibles au public seraient nécessaires, dont un maximum de 320 bornes de recharge rapide.

Vous voyez que l'on si on rentre dans le détail, et il y a aussi l'aspect budgétaire qui est important, le coût total évalué à 71 millions d'euros, dont 33 millions pour les points de recharge accessibles au public.

On considère, bien entendu, avec une définition précise dans le cadre de la PPE que l'on pourrait obtenir, si tout cela est mis en place, une couverture de la recharge en énergie renouvelable qui serait à hauteur de 80%. Donc, c'est un objectif très haut mais c'est un objectif que l'on peut atteindre.

Un dernier élément, pour vous dire que l'AUE a engagé un travail pour l'équipement de bâtiments, notamment avec l'administration centrale de la Collectivité mais aussi avec d'autres collectivités publiques.

Donc, nous allons essayer de planifier tout cela et puis, bien entendu, vous aurez éventuellement l'occasion d'y revenir et de nous poser des questions, je n'en doute pas.